ASSOCIATION INTERSECTION

Association Loi 1er juillet 1901

10, avenue de la République
91700 – SAINTE GENEVIEVE DES BOIS

SIRET : 492 651 310 00038 - APE : 9499Z

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
RELATIFS À L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

MAX ALAIN OBADIA
COMMISSAIRE AUX COMPTES
62, rue de Versailles
78150 - LE CHESNAY
Tél. : 01 39 54 95 95
Fax : 01 39 54 95 00
maobadia@contralto.fr

ASSOCIATION INTERSECTION

Association Loi 1er juillet 1901

10, avenue de la République
91700 – SAINTE GENEVIEVE DES BOIS

SIRET : 492 651 310 00038 - APE : 9499Z

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2022

OBADIA
Max Alain

EXPERT-COMPTABLE – DIPLOME D'HONNEUR DU CONSEIL DE L'ORDRE – COMMISSAIRE AUX COMPTES

ASSOCIATION INTERSECTION
Association Loi 1er juillet 1901
10, avenue de la République
91700 – SAINTE GENEVIEVE DES BOIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Aux membres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil d'administration de votre association, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association INTERSECTION relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes. Nos travaux ont notamment consisté à apprécier la réalité et la sincérité de la trésorerie et des immobilisations de l'association INTERSECTION, ces postes représentant l'essentiel des actifs de l'association, et à nous assurer du caractère raisonnable de l'évaluation des autres actifs et passifs de l'association.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'organe appelé à statuer sur les comptes

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Les rapports destinés aux membres ne nous ayant pas été transmis à l'heure où nous écrivons ce rapport, nous ne formulons aucune opinion concernant la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels, dont le total du bilan s'élève à 207 220 euros et dont le compte de résultat se solde par un bénéfice de 12 971 euros, ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on

peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle

Fait au Chesnay, le 05 avril 2023

Le Commissaire aux Comptes
Max Alain OBADIA

Intersection
GEM
10, avenue de la République

91700 SAINTE-GENEVIEVE DES BOIS

Bilan actif

Document fin d'exercice

N° Siret 49265131000038
NAF (APE) 9499Z
N° Identifiant
Période du 01/01/22
au 31/12/22
Tenue de compte : EURO

Comptabilité 100 11.00 Date de tirage 07/03/23 à 11:44:52

Détail des postes	Valeurs brutes	Amortis. et provisions	Valeurs nettes	Au 311221
Capital souscrit non-appelé				
Capital souscrit non-appelé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche & développement				
Concessions, brevets, licences				
Fonds commercial				
Autres immob. incorporelles				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	**79 108,07**	**61 446,10**	**17 661,97**	**11 660,09**
Terrains		1 983,33	-1 983,33	-1 283,33
Constructions				
Installations techn., mat., outil				
Autres immob. corporelles	79 108,07	59 462,77	19 645,30	12 943,42
Immob. corporelles en cours				
Avances & acomptes				
Immobilisations financières	**9 623,07**		**9 623,07**	**9 562,82**
Participations	152,50		152,50	152,50
Créances rattach. à des particip.				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immob. financières	9 470,57		9 470,57	9 410,32
TOTAL I	**88 731,14**	**61 446,10**	**27 285,04**	**21 222,91**
Stocks et en-cours				
Matières premières & approvision				
En cours de production de biens				
En cours production de services				
Produits intermédiaires & finis				
Marchandises				
Avances & acomptes versés/com.				
Avances & acomptes versés/com.				
Créances				
Clients et comptes rattachés				
Autres créances				
Capital souscrit -appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Disponibilités	**175 935,15**		**175 935,15**	**164 949,40**
Disponibilités	175 935,15		175 935,15	164 949,40
Charges constatées d'avance	**3 999,63**		**3 999,63**	**8 961,23**
Charges constatées d'avance	3 999,63		3 999,63	8 961,23
TOTAL II	**179 934,78**		**179 934,78**	**173 910,63**

OBADIA
mar alain
EXPERT COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
62, rue de Versailles
78150 LE CHESNAY
Tél. : 01.39.54.95.95
Fax : 01.39.54.95.00
ma.obadia@max-alain-obadia.fr

Détail des postes	Valeurs brutes	Amortis. et provisions	Valeurs nettes	Au 311221
Charges à répartir/plus.exerc.(III)				
Charges à répartir/plus.exerc.				
Primes rembour. d'obligations (IV)				
Primes de rembour. d'obligations				
Ecart de conversion actif (V)				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	**268 665,92**	**61 446,10**	**207 219,82**	**195 133,54**

OBADIA
max alain
EXPERT COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
62, rue de Versailles
78150 LE CHESNAY
Tél. : 01.39.54.95.95
Fax : 01.39.54.95.00
ma.obadia@max-alain-obadia.fr

Détail des postes			Valeurs nettes	Au 311221
Capital			**78 888,73**	**78 888,73**
Capital				
Fonds Associatifs			78 888,73	78 888,73
Primes d'émission, de fusion				
Primes d'émission, de fusion				
Ecart de réévaluation				
Ecart de réévaluation				
Réserves			**10 932,86**	**-1 435,79**
Réserve légale				
Rés. statuaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves			10 932,86	-1 435,79
Report à nouveau			**71 224,78**	**63 843,40**
Report à nouveau			71 224,78	63 843,40
Résultat de l'exercice			**12 971,04**	**19 750,03**
Résultat de l'exercice			12 971,04	19 750,03
Subventions d'investissement				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
Provisions réglementées				
Fonds dédiés				**8 000,00**
Fonds dédiés				8 000,00
TOTAL I			**174 017,41**	**169 046,37**
Produits émissions titres particip.				
Produits émissions titres particip				
Avances conditionnées				
Avances conditionnées				
TOTAL I BIS				
Provisions pour risques			**2 600,00**	
Provisions pour risques			2 600,00	
Provisions pour charges				
Provisions pour charges				
TOTAL II			**2 600,00**	
Emprunts obligataires convertibles				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Autres emprunts obligataires				

OBADIA mat alain
EXPERT COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
62, rue de Versailles
78150 LE CHESNAY
Tél. : 01.39.54.95.95
Fax : 01.39.54.9[illegible]
ma.obadia@max-al[illegible]

Détail des postes			Valeurs nettes	Au 311221
Emprunts & dettes aup. étab. finan.				
Emprunts & dettes aup. établ. fin.				
Emprunts et dettes financ. divers				
Emprunts et dettes financ. divers				
Avanc. & acptes reçus/com en cours				
Av. & ac. reçus s/com. en cours				
Dettes fourniss. & cptes rattachés			**7 718,18**	**4 499,14**
Dettes fourniss. & cptes rattachés			7 718,18	4 499,14
Dettes fiscales et sociales			**22 884,23**	**21 588,03**
Dettes fiscales et sociales			22 884,23	21 588,03
Dettes sur immo. et cptes rattachés				
Dettes sur immo. & cptes rattachés				
Autres dettes				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
Produits constatés d'avance				
TOTAL III			**30 602,41**	**26 087,17**
Ecarts de conversion passif (IV)				
Ecarts de conversion passif				
TOTAL GENERAL (I+Ibis+II+III+IV)			**207 219,82**	**195 133,54**

OBADIA
mat alain
EXPERT COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
62, rue de Versailles
78150 LE CHESNAY
Tél. : 01.39.54.95.95
Fax : 01.39.54.95.00
ma.obadia@max-alain.ob

Intersection
GEM
10, avenue de la République

91700 SAINTE-GENEVIEVE DES BOIS

Compte de résultat

Document fin d'exercice

N° Siret 49265131000038
NAF (APE) 9499Z
N° Identifiant
Période du 01/01/22
au 31/12/22
Tenue de compte : EURO

Comptabilité 100 11.00 Date de tirage 03/04/23 à 19:26:24

Détail des postes			Au 311222	Au 311221
CHARGES D'EXPLOITATION				
Coût d'achat des marchandises				
Achats de marchandises				
Variations de stocks de march.				
Consommation exercice /tiers			**142 430,16**	**114 398,83**
Achats matières premières				
Achats autres approvisionnements			9 952,90	5 436,08
Variation de stocks Mat./approv.				
Autres achats et charges externes			132 477,26	108 962,75
Impôts, taxes et vers. assimilés			**4 394,84**	**4 824,22**
Impôts, taxes et vers/ assimilés			4 394,84	4 824,22
Charges du personnel			**176 676,76**	**172 149,49**
Salaires et traitements			136 699,11	133 218,04
Charges sociales			39 977,65	38 931,45
Dotations aux amortis. & provisions			**13 296,11**	**5 548,80**
Amort. sur immobilisations			10 696,11	5 548,80
Provis. sur immobilisations				
Provis. sur actif circulant				
Engagement à réaliser sur res.				
Amort. pour risque et charges			2 600,00	
Autres charges				
Autres charges				
TOTAL I			**336 797,87**	**296 921,34**
QUOTES-PARTS RESULTATS /OP COM (II)				
Quotes-parts résultats/op comm.				
CHARGES FINANCIERES (III)				
Dot. aux amort. & aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes/cess. mob. de plac.				
CHARGES EXCEPTIONNELLES (IV)			**225,58**	**1 648,96**
Sur opérations de gestion			225,58	1 648,96
Sur opérations en capital				
Dotations aux amort. & provis.				
PARTICIP. SALARIES EXPANSION (V)				
Partic. salariés Expansion				
IMPOTS SUR LES BENEFICES (VI)				
Impôts sur les bénéfices				
Solde créditeur			**12 971,04**	**19 750,03**
Bénéfice			12 971,04	19 750,03
TOTAL GENERAL (CHARGES)			**349 994,49**	**318 320,33**

OBADIA
max alain
EXPERT COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
62, rue de Versailles
78150 LE CHESNAY
Tél. : 01.39.54.95.95
Fax : 01.39.54.95.00
ma.obadia@max-alain-obadia.fr

Détail des postes			Au 311222	Au 311221
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Montant net Chiffre d'affaires (A)			**1 517,79**	**1 506,49**
Ventes de marchandises				
Production vendue (B&S)			1 517,79	1 506,49
Autres produits d'exploitation (B)			**339 597,19**	**313 680,45**
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			334 600,00	311 300,00
Reprise /prov. & transferts charge				
Autres produits			4 997,19	2 380,45
TOTAL (A+B)			**341 114,98**	**315 186,94**
QUOTES-PARTS RESULTATS /OP COM (II)				
Quotes parts résultat/op. comm.				
PRODUITS FINANCIERS (III)			**8 050,81**	**57,41**
De participations			50,81	
D'autres valeurs mobil. & créances				
Autres intérêts et produits assim.				57,41
Reprise/provis. & transf. charges				
Différ. positives de change				
Reprise sur fonds dédiés			8 000,00	
Prod. nets/cess. val. mobil. plac.				
PRODUITS EXCEPTIONNELS (IV)			**828,70**	**3 075,98**
Sur opérations de gestion			828,70	3 075,98
Sur opér. de capital, cess. actifs				
Sur opér. de capital, subv. d'inv.				
Autres opér. de capital				
Reprises/prov. & transf.de charges				
Solde débiteur				
Perte				
TOTAL GENERAL (PRODUITS)			**349 994,49**	**318 320,33**

OBADIA
max alain
EXPERT COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
62, rue de Versailles
78150 LE CHESNAY
Tél. : 01.39.54.95.95
Fax : 01.39.54.95.00
ma.obadia@max-alain-obadia.fr

Annexes

L'Association a pour but de mettre en œuvre sur le territoire de l'Essonne un ou plusieurs « groupes d'entraide mutuelle » tels que prévu par la loi du 11 février 2005 et par sa circulaire d'application DGAS/3B n° 2005-418 du 29 août 2005.

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022 dont le total est de 207 220 euros et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat positif de 12 971 euros, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

OBADIA
max alain
EXPERT COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
62, rue de Versailles
78150 LE CHESNAY
Tél. : 01.39.54.95.95
Fax : 01.39.54.95.00
ma.obadia@max-alain-obadia.fr

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général, aux prescriptions du Code du commerce et aux règlements n° 2018-06 et 2020-08 relatifs aux modalités d'établissement des comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.
Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :
- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.
Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

OBADIA
max alain
EXPERT COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
62, rue de Versailles
78150 LE CHESNAY
Tél. : 01.39.54.95.95
Fax : 01.39.54.95.00
ma.obadia@max-alain-obadia.fr

CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Informations complémentaires

Les fonds dédiés inscrits dans les comptes au 31 décembre 2020 ont été réaffectés au crédit du compte de « Réserve de compensation ». Le solde débiteur du compte « Report à nouveau Café Curieux » a également été réaffectés au compte « Réserve de compensation ».
Du fait de ces réaffectations, le solde du compte « Réserve de compensation » s'élève à 1 435,79 € (débiteur) au 31 décembre 2021.
Le résultat 2021 a été affecté pour partie au crédit de plusieurs comptes « Réserves de compensation ». Le solde de ces comptes de « Réserves de compensation » est de 10 932,86 € (créditeur) au 31 décembre 2022.

OBADIA
mar alain
EXPERT COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
62, rue de Versailles
78150 LE CHESNAY
Tél. : 01.39.54.95.95
Fax : 01.39.54.95.00
ma.obadia@marcalain-obadia.ff

Charges à payer et avoirs à établir

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 718
Dettes fiscales et sociales	17 106
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes (dont avoirs à établir :)	
TOTAL	**24 824**

OBADIA
max alain
EXPERT COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
62, rue de Versailles
78150 LE CHESNAY
Tél. : 01.39.54.95.95
Fax : 01.39.54.95.00
ma.obadia@max-alain-obadia.fr

Ventilation du chiffre d'affaires net

Répartition par secteur d'activité	Montant
Ventes de marchandises Ventes de produits finis Cotisations	1 518
TOTAL	**1 518**

Répartition par marché géographique	Montant
France Etranger	1 518
TOTAL	**1 518**

OBADIA
max alain
EXPERT COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
62, rue de Versailles
78150 LE CHESNAY
Tél. : 01.39.54.95.95
Fax : 01.39.54.95.00
ma.obadia@max-alain-obadia.fr

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

SITUATIONS ET MOUVEMENTS RUBRIQUES	A VALEUR BRUTE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	B AUGMENTATIONS	C DIMINUTIONS	D VALEUR BRUTE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE (c)
Immobilisations incorporelles				
Logiciels	2 311		2 311	0
Immobilisations corporelles				
Installations générales, Agcts, Constructions	3 500			3 500
Matériel de Transport	56 522	15 100	28 542	43 080
Matériel de bureau, informatique, mobilier	1 708			1 708
Inst. Gén, Agcts, Constructions Café Curieux	27 980			27 980
Matériel Café Curieux	1 343	1 598	943	1 998
Mobilier Café Curieux	842			842
TOTAL	**94 206**	**16 698**	**31 795**	**79 108**
Immobilisations financières				
Dépots de Garantie	9 410	60		9 471
Parts Sociales Crédit Coopératif	153			153
TOTAL	**9 563**	**60**	**0**	**9 623**
TOTAL GENERAL	**103 768**	**16 758**	**31 795**	**88 731**

OBADIA
mar alain
EXPERT COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
62, rue de Versailles
78150 LE CHESNAY
Tél. : 01.39.54.95.95
Fax : 01.39.54.95.00

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

SITUATIONS ET MOUVEMENTS RUBRIQUES	A AMORTISSEMENTS CUMULES AU DEBUT DE L'EXERCICE	B AUGMENTATIONS DOTATIONS DE L'EXERCICE	C DIMINUTIONS D'AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE	C AMORTISSEMENT EXCEPTIONNEL	D AMORTISSEMENTS CUMULES A LA FIN DE L'EXERCICE
Immobilisations incorporelles	**2 311**	**0**	**2 311**	**0**	**0**
Logiciels	2 311		2 311		0
Immobilisations corporelles	**80 235**	**10 696**	**29 485**	**0**	**61 447**
Installations générales, Agcts, Constructions	1 284	700			1 984
Matériel de Transport	48 944	9 362	28 542		29 764
Matériel de bureau, informatique, mobilier	1 708				1 708
Inst. Gén, Agcts, Constructions Café Curieux	26 115	412			26 527
Matériel Café Curieux	1 343	222	943		622
Mobilier Café Curieux	842				842
TOTAL	**82 546**	**10 696**	**31 795**	**0**	**61 447**

OBADIA
mar alain
EXPERT COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
62, rue de Versailles
78150 LE CHESNAY
Tél. : 01.39.54.95.95
Fax : 01.39.54.95.00
ma.obadia@mar-alain-obadia.fr

TABLEAU DES PROVISIONS

SITUATIONS ET MOUVEMENTS RUBRIQUES	A AU DEBUT DE L'EXERCICE	B AUGMENTATIONS : DOTATIONS DE L'EXERCICE	C DIMINUTIONS REPRISES DE L'EXERCICE	D A LA FIN DE L'EXERCICE
Provisions réglementées	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Autres provisions réglementées	0,00			0,00
Provisions pour risques	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Pour litige				0,00
Provisions pour charges	**0,00**	**2 600,00**	**0,00**	**2 600,00**
Pour Charges		2 600,00		2 600,00
Provisions pour dépréciations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL	**0,00**	**2 600,00**	**0,00**	**2 600,00**

MOUVEMENTS DES FONDS DEDIES

POSTES	Fonds dédiés à l'ouverture de l'exercice	Subventions reçues en 2022 pour activités spécifiques	Utilisation en 2022	Solde à reporter à fin 2022
Année 2021	8 000		8 000	
TOTAL FONDS DEDIES	**8 000**		**8 000**	

OBADIA
mat alain
EXPERT COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
62, rue de Versailles
78150 LE CHESNAY
Tél. : 01.39.54.95.95
Fax : 01.39.54.95.00
ma.obadia@mex-alain-obadia.fr

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins 1 an	Échéances à plus 1 an
Créances de l'actif immobilisé :	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00
Prêts	0,00	0,00	0,00
Autres	0,00	0,00	0,00
Créances de l'actif circulant :	**3 999,63**	**3 999,63**	**0,00**
Créances Clients et Comptes rattachés	0,00	0,00	0,00
Autres	0,00	0,00	0,00
Capital souscrit - appelé, non versé	0,00	0,00	0,00
Charges constatées d'avance	3 999,63	3 999,63	0,00
TOTAL	**3 999,63**	**3 999,63**	**0,00**

ETAT DES ECHEANCES DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins 1 an	Échéances à plus 1 an	Échéances à plus 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Empruntset dettes auprès des établissements de crédit				
dont :				
- à 2 ans au maximum à l'origine				
- à plus de 2 ans à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	7 718,18	7 718,18		
Personnel et comptes rattachés	13 706,10	13 706,10		
Dettes fiscales et sociales	9 178,13	6 816,89	2 361,24	
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	**30 602,41**	**28 241,17**	**2 361,24**	**0,00**

OBADIA
max alain
EXPERT COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
62, rue de Versailles
78150 LE CHESNAY
Tél. : 01.39.54.95.95
Fax : 01.39.54.95.00
ma.obadia@max-alain-obadia.fr

ASSOCIATION INTERSECTION

Association Loi 1er juillet 1901

10, avenue de la République
91700 – SAINTE GENEVIEVE DES BOIS

SIRET : 492 651 310 00038 - APE : 9499Z

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Exercice clos le 31 décembre 2022

OBADIA
Max Alain

EXPERT-COMPTABLE – DIPLOME D'HONNEUR DU CONSEIL DE L'ORDRE – COMMISSAIRE AUX COMPTES

ASSOCIATION INTERSECTION
Association Loi 1er juillet 1901
10, avenue de la République
91700 – SAINTE GENEVIEVE DES BOIS

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Aux membres,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article L. 612-5 du Code de Commerce, précisé par l'article R. 612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Il n'a pas été porté à notre connaissance l'existence de conventions règlementées.

Fait au Chesnay, le 05 avril 2023

Le Commissaire aux Comptes

Max Alain OBADIA

62, RUE DE VERSAILLES 78150 LE CHESNAY ROCQUENCOURT - Tél : 01 39 54 95 95 - Fax : 01 39 54 95 00 - Email : maobadia@contralto.fr
MEMBRE D'UNE ASSOCIATION AGREE – LE REGLEMENT DES HONORAIRES PAR CHEQUE EST ACCEPTE
N° SIRET : 342 219 714 00025 - APE : 6920Z - N° D'IDENTIFICATION TVA : FR 96 342 219 714
INSCRIT AU TABLEAU DE L'ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES SOUS LE NUMERO 4931 45380